

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le onze décembre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du sept décembre deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints  
Mmes GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde,  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absente excusée : GUYON Gabrielle ; a donné pouvoir à GUILLOT Raymonde

Absente : Mme DUGOIS Claudine,

Secrétaire de séance : M BRENIAUX Romuald

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 – ONF : Plan d'aménagement
- 2 – Indemnités du Maire et des Adjoints
- 3 – Décision Budgétaire Modificative
- 4 – Autorisation à donner au Maire pour payer les dépenses d'investissement début 2016
- 5 – Château : Travaux
- 6 – Demandes de subventions
- 7 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

**1 – ONF : Plan d'aménagement**

Suite à la présentation par l'ONF au dernier conseil du nouveau plan d'aménagement de la forêt pour les 20 prochaines années, le conseil, après en avoir délibéré, approuve le document laissé à disposition, à l'unanimité.

Les habitants peuvent le consulter en Mairie.

## **2 – Indemnités du Maire et des Adjoint**

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, a modifié les modalités de détermination des indemnités de fonction.

Ainsi, pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité est fixée à 17% de l'indice 1015 de rémunération de la fonction publique et ne peut plus être réduite par le conseil municipal.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'indemnité du Maire sera donc versée au taux maximal.

Le Maire, qui, lors de son élection en 2014, avait décidé de réduire son indemnité à 13,7 % de l'indice 2015, annonce qu'il reversera la différence à la commune sous forme d'un don.

## **3 – Décision Budgétaire Modificative**

Afin de pouvoir payer la facture du SIEDEC, correspondant à un acompte de la rénovation de l'éclairage public (2<sup>ème</sup> tranche), le conseil accepte à l'unanimité le virement de crédits suivant :

### ***Dépense d'investissement :***

compte 21538 : autres réseaux : - 5000 €

### ***Dépense d'investissement :***

compte 238 : avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : + 5000 €

## **4 – Autorisation à donner au Maire pour payer les dépenses d'investissement début 2016**

Le Conseil autorise à l'unanimité le maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement en début d'année 2016 (avant le vote du budget) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **5 – Château : Travaux**

Des travaux complémentaires : aération, alimentation en gaz, évacuations n'ont pas été prévus dans la partie office. Des devis seront demandés.

Derrière les arches, il serait nécessaire de remettre en état les murs : des devis ont été demandés.

De même l'éclairage extérieur sera à revoir (avec la rampe d'accès). Jean-Yves COQUILLARD a été sollicité pour un nouveau devis.

Les délais sont décalés d'environ une semaine.

La création d'un parking dans la zone libre, derrière la maison de M. DUGOIS Bernard est envisagée.

## **6 – Demandes de subventions**

Le conseil décide d'allouer une subvention de 13 € par enfant scolarisés en maternelle à l'école Saint Just pour participer aux cadeaux de Noël soit pour les 3 enfants de la Châtelaine 39 €.

## 7 – Questions diverses

- L'entreprise FEUVRIER passera lundi 14 décembre pour contrôler les extincteurs.
- Le défibrillateur a été livré. Le devis de l'entreprise COQUILLARD électricité s'élevant à 242,29 € TTC est approuvé. Une formation sera demandée aux sapeurs pompiers.
- Des devis seront demandés pour la pose d'une douche à la place de la baignoire dans le logement de M. SAULDUBOIS.
- Le SIDEC sera sollicité pour un renforcement du réseau électrique sur le bas du village.
- Sécurité dans le village : M. GARNIER de la DDT a fait le tour du village accompagné du Maire. Il propose de faire un état des lieux des vitesses pratiquées et du trafic par la mise en place de radars compteurs qui pourraient être installés au printemps 2016. Cette opération gratuite permettra d'objectiver d'éventuels ralentisseurs.
- La Communauté de Communes d'Arbois s'est prononcée pour le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) avec 15 voix pour et 15 voix contre.
- Le conseil remercie Sébastien RIGAUD pour la pose des guirlandes de Noël et la décoration du village.
- Le conseil remercie les donateurs de livres pour la bibliothèque.
- Le Maire remercie l'ensemble du conseil ainsi que les employés communaux pour tout le travail accompli cette année et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Romuald BRENIAUX